

À l'attention de :  
TARANEH SEPAHSALARI

Facturé à :

RECUP-ESTRIE  
2180, RUE CLAUDE-GREFFARD  
SHERBROOKE, Qc J1H 5H1  
(819) 563-0011

Référence à:

RECUP-ESTRIE  
2180, RUE CLAUDE-GREFFARD  
SHERBROOKE, Qc J1H 5H1  
(819) 563-0011

Numéro de contrat : **6065**

8 mars. 19

# **OBJET: IMPORTANTE NOTIFICATION CONCERNANT**

## **LE RENOUVELLEMENT**

### **DE VOTRE CONTRAT D'ENTRETIEN**

A tous nos clients,

Dans un souci environnemental, leprohon a pris la décision de supprimer l'envoi papier de ces contrats d'entretien. Ce contrat sera automatiquement renouveler (sujet à révision de prix) sur une base annuelle à l'exception d'un avis de 60 jours par l'une ou l'autre des parties pour mettre un terme à cette entente.

Nous vous invitons donc à conserver précieusement cette copie comme référence dans vos dossiers. En cas de changement au contrat, nous vous ferons parvenir un addenda.

Sur demande uniquement, un contrat annuel vous sera envoyé.

*Nous vous demandons d'avoir l'obligeance de nous retourner une copie dûment signée pour nos dossiers.*

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et souhaitons vous servir encore pour la prochaine année.



Line Véronneau  
Coordonnatrice à la maintenance  
Tél. : (819) 563-2454 p.1236  
[line.veronneau@leprohon.com](mailto:line.veronneau@leprohon.com)

**leprohon Inc.**  
**Maîtres ès Celsius**  
6171, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 1H2

*Ce document est la propriété exclusive de leprohon. Il ne peut être reproduit sous aucun prétexte.*

## Article 1 – Liste des équipements couverts par ce contrat

L'entrepreneur se propose d'effectuer l'entretien préventif des équipements désignés ci-dessous :

( ) Réfrigération      ( X ) Climatisation      ( ) Autre  
( ) Ventilation      ( ) Thermopompe      ( )

Description : UNITÉ DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE AU GAZ AC-1  
Marque : YORK      Emplacement : TOIT  
Modèle : D2CG180N24058E      Série : NBEM023871  
5 FILTRES 18 X 24 X 2 AE, 1 COURROIE BX70

Description : UNITÉ DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE AC-2  
Marque : YORK      Emplacement : TOIT  
Modèle : D3CE036A58B      Série : NGDM0580L5  
1 FILTRE 14 X 25 X 2 AE, 2 FILTRES 14 X 20 X 2 AE

Description : UNITÉ DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE AC-3  
Marque : YORK      Emplacement : TOIT  
Modèle : D3CE036A58C      Série : NBEM021691  
1 FILTRE 14 X 25 X 2 AE, 2 FILTRES 14 X 20 X 2 AE

Description : \_\_\_\_\_  
Marque : \_\_\_\_\_      Emplacement : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_      Série : \_\_\_\_\_

Description : \_\_\_\_\_  
Marque : \_\_\_\_\_      Emplacement : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_      Série : \_\_\_\_\_

Description : \_\_\_\_\_  
Marque : \_\_\_\_\_      Emplacement : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_      Série : \_\_\_\_\_

Description : \_\_\_\_\_  
Marque : \_\_\_\_\_      Emplacement : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_      Série : \_\_\_\_\_



### Article 3 - Liste de vérification

- |       |           |     |         |       |          |     |          |
|-------|-----------|-----|---------|-------|----------|-----|----------|
| ( )   | janvier   | ( ) | février | ( )   | mars     | ( ) | avril    |
| ( X ) | mai       | ( ) | juin    | ( )   | juillet  | ( ) | août     |
| ( )   | septembre | ( ) | octobre | ( X ) | novembre | ( ) | décembre |

Note : Les listes de vérifications présentées à l'article 3 sont générales et peuvent varier selon les besoins spécifiques d'un appareil.

#### Unité de climatisation & chauffage au gaz

##### 1- Apport d'air frais/économiseur – vérifier :

- L'étanchéité du volet et ajuster minimum
- Lubrifier volets

##### 2- Compresseur – vérifier :

- Fonctionnement du chauffe-carter .
- Fuite d'huile et réfrigérant
- Vibration ou bruit excessif
- Solidité du compresseur sur sa base
- Température de l'aspiration et refoulement
- Contrôle de sécurité
- Resserrer tous les raccords électriques

##### 3- Condenseur refroidi à l'air – vérifier :

- Lubrifier coussinets ventilateur et moteur
- Tension et alignement des courroies
- Direction de rotation du ventilateur
- Solidité et condition du ventilateur
- Propreté du serpentin

##### 4- Ventilateur/serpentin d'évaporation – vérifier :

- Condition/alignement des courroies, changer si nécessaire
- Lubrifier coussinets et moteur
- Balancement et rotation du moteur
- Solidité du ventilateur
- Nettoyer ou changer filtres si nécessaire
- Propreté du serpentin, bassin de condensation et drain d'écoulement

##### 5- Unité – vérifier :

- Étanchéité et condition de l'isolation des portes d'accès

##### 6- Chauffage au gaz :

- Vérifier le bon fonctionnement du régulateur de pression de gaz
- Vérifier la soupape de gaz manuelle ou automatique
- Vérifier si le pilote fonctionne bien
- Vérifier l'opération de la soupape de contrôle du gaz, ajuster si nécessaire
- Nettoyer le manifold
- Vérifier la solidité et la condition de la cheminée

### Article 3 - Liste de vérification

- |               |             |                |              |
|---------------|-------------|----------------|--------------|
| ( ) janvier   | ( ) février | ( ) mars       | ( ) avril    |
| ( X ) mai     | ( ) juin    | ( ) juillet    | ( ) août     |
| ( ) septembre | ( ) octobre | ( X ) novembre | ( ) décembre |

### Unité de climatisation & chauffage - toiture/bi-bloc

#### 1- Apport d'air frais/économiseur – vérifier :

- a) L'étanchéité du volet et ajuster minimum
- b) Lubrifier volets

#### 2- Compresseur – vérifier :

- a) Fonctionnement du chauffe-carter
- b) Fuite d'huile et réfrigérant
- c) Vibration ou bruit excessif
- d) Solidité du compresseur sur sa base
- e) Température de l'aspiration et refoulement
- f) Contrôle de sécurité
- g) Resserrer tous les raccords électriques

#### 3- Condenseur refroidi à l'air – vérifier :

- a) Lubrifier coussinets ventilateur et moteur
- b) Tension et alignement des courroies
- c) Direction de rotation du ventilateur
- d) Solidité et condition du ventilateur
- e) Propreté du serpentin

#### 4- Ventilateur/serpentin d'évaporation – vérifier :

- a) Condition/alignement des courroies, les changer si nécessaire
- b) Lubrifier coussinets et moteur
- c) Balancement et rotation du moteur
- d) Solidité du ventilateur
- e) nettoyer ou changer filtres si nécessaire
- f) Propreté du serpentin, panne de condensation et drain d'écoulement

#### 5- Serpentin de chauffage – vérifier :

- a) Condition de l'élément, sa propreté
- b) Fonctionnement et contrôle de sécurité

#### 6- Unité – vérifier :

- a) Étanchéité et condition de l'isolation des portes d'accès

## Article 4 – Service

- 4-1 Les travaux d'entretien préventif seront exécutés selon les règles de l'art et conformément aux codes et règlements en vigueur applicables.
- 4-2 L'entrepreneur effectuera des visites de vérification selon le programme indiqué à l'article 1 et au cours desquels les équipements seront vérifiés selon la liste de vérification prévue à l'article 3 (voir note Article 3, page 4).
- 4-3 L'entrepreneur effectuera les visites de vérification d'entretien préventif pendant les heures d'affaires régulières, soit entre 8 h 00 et 17 h 00, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.
- 4-4 Toutes les réparations additionnelles aux travaux d'entretien prévus dans le présent contrat seront facturées au taux horaire préférentiel de 89,50 \$ pour un technicien senior. **Dans le cas d'une augmentation des tarifs horaires dans le domaine de la construction, les tarifs s'appliqueront selon les dates de mise en vigueur prescrites par la convention collective.**
- 4-5 L'entrepreneur exécutera les réparations additionnelles nécessaires à l'équipement sur l'obtention de l'autorisation du client.
- 4-6 Le client ayant un contrat d'entretien sera favorisé sur le temps de réponse à un appel de service.
- 4-7 Le service d'urgence est disponible par l'entrepreneur en tout temps.

## Article 5 – Durée et clauses particulières

- 5-1 **Ce contrat sera automatiquement renouvelé et réajusté annuellement selon le nouveau taux de main d'œuvre dans le domaine de la construction. Le coût des pièces seront quant à eux majorés selon l'inflation, le taux de change ou dans le cas de changements majeurs dans le prix des pièces.**
- 5-2 **Ce contrat peut être annulé par l'une ou l'autre des parties en donnant un préavis écrit de soixante (60) jours.**

## Article 5A- Responsabilité du client

- 5A-1 S'assurer de la facilité d'accès en tout temps aux équipements afin d'obtenir un service rapide.
- 5A-2 Le client doit fournir un milieu sécuritaire selon les normes en vigueur au Québec (Loi sur la santé et sécurité au travail).

**Article 6 - Coût du contrat et modalités de paiement**

Le client consent à payer à l'entrepreneur la somme de :

HUIT CENT QUATRE VINGT DIX, 00 DOLLARS (890,00 \$) + les taxes.

Payable comme suit : EN 2 VERSEMENTS DE 445,00 \$, PLUS TAXES, EN MAI 2019 ET NOVEMBRE 2020

Tous les paiements doivent être faits à l'entrepreneur, à l'adresse :

leprohon Inc.  
6171, boulevard Bourque  
Sherbrooke (Québec) J1N 1H2

**N.B. Ce contrat est valide pour une période de 1 an : du 01 / 05 / 2019 au 30 / 04 / 2020**

**Article 7 - Acceptation**

Les parties ont conclu le présent contrat en y apposant la signature de leurs officiers dûment autorisés à cette fin.

Par : Line Véronneau

Titre : Line Véronneau  
Coordonnatrice à la maintenance  
Date : 8 mars. 19

Votre acceptation : RECUP ESTRIE  
2180, CLAUDE GREFFARD  
SHERBROOKE (QUÉBEC) J1H 5H1

Par: Karaneh Sepahzadeh

Titre: Directrice Générale

Date: 11-03-19

N° DE BON DE COMMANDE SI REQUIS : NA